



Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel/Fax 02 54 46 49 67

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 février à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

PRESENTS : MM GODRON, GARNIER (Beuvron amont), MM BOUQUIN, DUPONT (Centre Amont), MM GAULT, CHESNEAU (Beuvron aval), MM DESROCHES, TOUCHET (Centre Aval), MM MOREAU (Bièvre), MM PRINCE, ROBERT, DETIENNE (Centre Cosson), M LEROUX (Bas Cosson), MM FROMENT, GILBERT (Bassin Cosson).

ABSENTS EXCUSES : M BEIGNET, (Beuvron amont), M CHICOINEAU (Bièvre) et M DUPIN, trésorier.

Assistaient à la réunion : M MAURICE et M CLOUET (Centre cosson)

Date de la convocation le 28 janvier 2014.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte de gestion 2013**
- **Approbation du compte administratif 2013**
- **Affectation des résultats 2013**
- **Vote du Budget primitif 2014**
- **Questions diverses**

Monsieur le Président rappelle le compte rendu de la dernière réunion du comité syndical dont l'ordre du jour principal était les orientations budgétaires.

Monsieur le Président informe également d'un courrier de Madame Jacqueline GOURAULT, sénatrice de Loir et Cher concernant les dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dont les articles 56-57 qui concernent plus particulièrement la gestion des milieux aquatiques et qui a été joint au compte rendu.

Cette loi annonce un nouveau schéma d'organisation concernant les syndicats de rivières avec la constitution d'EPAGE : Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et ceci à l'échelle de bassin versant.

Monsieur le Président communique que trois points seront ajoutés à cet ordre du jour :

1. Programme d'éradication grenouille taureau Année 2014-2015 - Choix du prestataire
2. Révision du programme pluriannuel à l'emploi titulaire
3. Dissolution du syndicat mixte d'étude du cosson

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Dressé Gilles DUPIN, Receveur Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur Christian LEROUX, Premier vice-président, après la lecture du Compte Administratif 2013, fait constater les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RAR 2013
RECETTES	425 519,54 €	235 268,85 €	16009 €
DEPENSES	337 248,06 €	105 877,34 €	19840 €
RESULTAT	88 271,48 €	129 391,51 €	- 38 831 €

Après en avoir délibéré, les délégués votent à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2013.

AFFECTATION DU RESULTAT DE EXERCICE 2013

Le comité syndical, après avoir entendu le compte administratif 2013, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de **88 271,48 €**
- Un excédent cumulé d'investissement de **129 391,51 €**

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de **88 271,48 €** comme suit :

- Au compte R 002, excédent de fonctionnement reporté.

Décide d'affecter le résultat excédentaire d'investissement de **129 391,51 €** comme suit :

- Au compte R 001, excédent d'investissement reporté.

BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Président présente le budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2014.

BUDGET	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	301 970,51 €	369 371,48 €
INVESTISSEMENT (RAR+VOTE)	301 970,51 €	369 371,48 €

PROGRAMME D'ERADICATION GRENOUILLE TAUREAU

Année 2014-2015 - Choix du prestataire

Monsieur le Président rappelle que le SEBB s'est engagé à poursuivre le programme d'éradication de la Grenouille taureau par délibération du 21 novembre 2013.

Monsieur le Président indique que le SEBB a procédé à un appel d'offre en procédure adaptée afin de recruter le prestataire en charge de l'élaboration et du suivi du programme d'éradication de la Grenouille taureau pour l'année 2014-2015. Une publicité a été faite sur le site internet de l'association des maires de Loir-et-Cher (plateforme de dématérialisation) du 19 décembre 2013 au 6 février 2014. Les enveloppes ont été ouvertes le 11 février 2014.

Une seule offre a été formulée ; il s'agit de celle du CDPNE pour un montant de 26 053.20 € TTC (comprenant la prestation en sous-traitance de Catherine Epain Henry pour un montant de 2988 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Décide de missionner le CDPNE pour réaliser l'élaboration et le suivi du programme d'éradication de la Grenouille taureau pour l'année 2014-2015,
- ✓ Décide de demander les subventions les plus élevées possibles aux différents co-financeurs : DREAL Centre, Pays de Grande Sologne (fonds Leader), Région Centre et tout autre financeur potentiel.
- ✓ Autorise le Président à signer le marché, les demandes de subventions, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE D ETUDE DU COSSON

Monsieur le Président informe de l'arrêté préfectoral n°2014049-0002 proposant la dissolution du syndicat mixte d'étude du Cosson en date du 18 février 2014.

Monsieur le Président rappelle l'historique de ce syndicat, les conditions de dissolution et la liquidation de ce syndicat.

Des écritures comptables seront réalisées pour le transfert de l'actif et du passif avec la conséquence pour le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron d'amortir l'étude qui n'a pas été réalisée au préalable par le syndicat mixte d'étude du cosson.

Après débats, le comité syndical accepte la dissolution du syndicat mixte d'étude du cosson avec le transfert de l'actif et du passif énoncé à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 18 février 2014, sous réserve que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron à titre dérogatoire, soit autorisé à reprendre l'excédent d'investissement d'un montant de 25 407,58 € en section de fonctionnement sur l'exercice 2014.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président terminera la séance en remerciant tous les membres présents de l'intérêt porté au syndicat pendant ces six années et propose de clôturer la séance autour du verre de l'amitié.

Fin de la séance 19h15

En annexe :

- *Tableau financier du Compte Administratif 2013*
- *Tableau financier du Budget Primitif 2014*